



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame V. Mosquera**  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf. : D733/2018 (corr. : Anne Capel)  
N/Réf. : AA/JMB/BXL22687\_635\_Egmont\_5  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

**Objet : BRUXELLES. Rue d'Egmont, 5.**

Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation et l'isolation de la façade avant, le placement de 2 rampes d'accès PMR et placement d'une nouvelle ventilation avec un groupe sur -la toiture terrasse en intérieur d'îlot.      **▪ Avis de la CRMS**

Madame,

En réponse à votre courrier du 14/02/2019, reçu le 15/02/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 13/03/2019.

Étendue de la protection

Le bien jouxte et se situe dans la zone de protection de la Fondation universitaire classée sise rue d'Egmont 9-11 / rue du Champs de Mars 30.

Historique et description du bien

L'objet de la demande concerne un immeuble de bureaux, conçu par l'architecte Jean-Fernand Petit et datant de 1971-72, qui développe 12 travées sur R+4+1+1. Il abrite le Fonds National de Recherche Scientifique – Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek (FNRS – FWO). Cet immeuble s'inscrit dans l' *International Style*, représentatif du Fonctionnalisme de l'époque, et se distingue par une composition symétrique et sobre. Les châssis sont en aluminium (couleur aluminium) avec allège fixe et profils légèrement saillants; une toile de protection solaire y est incorporée (côté extérieur). Le reste du parement de la façade et le socle du rez-de-chaussée sont en pierre bleue polie de teinte noire. Le rez-de-chaussée largement vitré est divisé en quatre parties d'égales dimensions (l'entrée avec deux marches d'escalier et un sas d'entrée à gauche et trois vitrines de plain-pied) par trois piliers carrés recouverts d'un bardage en acier inoxydable. Ceux-ci sont détachés de la façade vitrée côté rue et procurent une impression de légèreté grâce à leurs extrémités -points de contact- (base et taloir) plus petits et quasi invisibles.



1/4



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

© google maps

De plus, les baies et leur disposition strictement symétrique forment un support qui se prête particulièrement bien au reflet du bâtiment emblématique ING-Marnix (ex-BBL), situé en face, également caractérisé par une grande sobriété et un rythme symétrique répétitif.



©FNRS-FWO

Le hall d'entrée (espace d'attente, guichet d'information, couloir vers salle de réunion et l'arrière du bâtiment) est entièrement revêtu de travertin, et présente une mise en œuvre particulièrement bien soignée et une belle homogénéité esthétique, comme en témoigne le cache-radiateur qui forme une banquette dans l'espace d'attente sur la largeur des deux vitrines centrales. Le mobilier était signé Jules Wabbes mais ne semble plus être présent sur place.

#### Analyse de la demande

La demande consiste à isoler et à rénover la façade avant et à réaménager le rez-de-chaussée.

1. Il est prévu de remplacer tous les châssis en aluminium par de nouveaux châssis en aluminium de couleur anthracite munis d'une grille d'aération. Cinq bow-window saillants, verticaux et horizontaux, aux dimensions plus importantes, animeraient les quatre étages dans l'alignement; ceux-ci seraient en aluminium laqué sur des profilés isolés et présenteraient les mêmes châssis en aluminium de couleur anthracite avec grille d'aération.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



©dewil-architect

Les parties pleines de la façade dans l'alignement seraient recouvertes de 15 cm d'isolant et de briques de parement de couleur claire (blanc-gris); les deux étages en retrait seraient quant à eux revêtus d'un crépi de couleur claire (blanc-gris) sur isolant.

Cette intervention implique également l'enrobage des trois colonnes carrées du rez-de-chaussée avec 12 cm d'isolant thermique revêtu d'un bardage en aluminium de teinte anthracite. Les deux colonnes qui entourent la deuxième vitrine à partir de la gauche disparaîtraient visuellement car englobées dans un nouveau dispositif composé d'une nouvelle paroi pleine. L'unique colonne restante serait quant à elle liaisonnée avec la paroi vitrée.

Les deux derniers étages en retrait seraient munis de garde-corps en verre à la place des garde-corps métalliques existants qui répètent le rythme des 12 travées.

2. Le réaménagement du rez-de-chaussée impliquerait l'ajout d'un nouveau sas avec portes télescopiques automatiques muni d'une double rampe d'accessibilité pour PMR avec garde-corps et double main courante métalliques, et redessinerait entièrement l'espace d'accueil et d'attente. Les deux vitrines de droite deviendraient ouvrantes (2 X 2 portes à double vantail vitré) pour procurer un espace extérieur à la nouvelle cafétéria. La deuxième vitrine à partir de la gauche (qui jouxte l'entrée située à l'extrême gauche) deviendrait pleine (blocs de béton cellulaire revêtus d'un lattage vertical en bois avec éléments porteurs et profils en aluminium) avec des lettres en bois insérées mentionnant « FNRS – FWO ». Les autres parties pleines, c'est-à-dire les deux extrémités et la colonne entre les deux vitrines de droite, seraient recouvertes d'un bardage en aluminium de couleur anthracite sur isolant.

### Avis

La CRMS est consciente de la nécessité d'adapter l'immeuble aux normes de confort énergétique et d'accessibilité contemporaines et ne s'y oppose pas. Par ailleurs, elle estime que l'immeuble existant démontre d'indéniables qualités architecturales et d'intégration urbaine grâce à son extrême sobriété accentuée par sa symétrie. Cette typologie fonctionnaliste, souhaitée dès l'origine, participe à l'image de marque de l'immeuble qui se trouve par ailleurs dans un bon état de conservation.

La simplicité et la cohérence de la composition de façade existante seraient altérées par la multiplicité du choix des matériaux, des variations de couleurs et surtout par le nouveau rythme aléatoire des cinq bow-windows projetés. Cette dernière option ne semble pas correspondre à un nouvel aménagement

3/4



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

des espaces intérieurs (il n'est pas prévu de double hauteur derrière les bow-windows qui se développent sur deux niveaux ) et ne se justifie que par un geste formel qui dénature l'intention de sobriété d'origine.

La rénovation de la façade avant impliquerait l'ajout d'un bardage de briques de parement sur 15 cm d'isolant sur la maçonnerie existante. La conséquence visuelle et l'articulation avec les deux immeubles voisins n'ont pas été étudiées dans la présente demande. La CRMS demande des plans plus détaillés ainsi qu'une simulation afin de mieux évaluer l'impact de cette option.

En conclusion, la CRMS propose de réétudier le projet en mettant la priorité sur le maintien des caractéristiques architecturales et matérielles principales existantes (sobriété, symétrie, transparence, rez-de-chaussée vitré rythmé par les trois colonnes détachées des vitrines, châssis en aluminium couleur aluminium, parties pleines revêtues de pierre bleue polie de teinte noire, hall d'entrée en travertin). A cet égard, elle demande d'étudier et d'évaluer les possibilités d'améliorer les performances énergétiques des châssis existants et des vitrages.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

c.c. à BUP-DPC : Sybille Valcke ([svalcke@urban.brussels](mailto:svalcke@urban.brussels)), BUP-DU : Diane Gustin ([dgustin@urban.brussels](mailto:dgustin@urban.brussels))  
Ville BXL : Anne Capel ([anne.capel@brucity.be](mailto:anne.capel@brucity.be))

C. FRISQUE

Président